

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20250710-DEC2025-057-DE  
Date de télértransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2025-057**

**Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2025-040 d'accorder une subvention de 484 € pour le dossier de Monsieur Daniel GROS. Suite à une modification du plan de financement il convient d'apporter des modifications.

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 572 € en faveur de M. Daniel GROS – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD pour la réalisation de travaux d'adaptation et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2025-040.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 juillet 2025*

*Publiée le*      **23 JUIL. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 10 juillet 2025

Le Président  
de la Communauté de communes,

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

Jean-Louis GUYADER

